

DEMANDE DE MODULATION (facultative) DES COTISATIONS PROVISIONNELLES

TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

Si vous souhaitez bénéficier de la modulation de vos cotisations provisionnelles, vous devez retourner le présent document à votre Urssaf.

Vous pouvez effectuer une demande rectificative à tout moment de l'année.

La modification interviendra uniquement sur les échéances suivant la réception de votre demande.

Nom, prénom _____

Adresse _____

N° de compte _____

N° Siret _____

Téléphone _____ E-mail _____

Je demande la révision du calcul de mes cotisations provisionnelles pour l'année _____

Je relève du régime fiscal de la micro-entreprise (BIC) ou du régime déclaratif spécial (micro-BNC) et vous communique :

mon chiffre d'affaires ou mes recettes hors taxes estimé(es) pour l'année en cours _____
(arrondi à l'Euro inférieur)

mon abattement forfaitaire 71 % ou 50 % ou 34 %
micro-BIC micro-BIC micro-BNC
ventes prestations de services

Je relève d'un autre régime fiscal, et vous communique :

mon revenu professionnel estimé pour l'année en cours* _____
(arrondi à l'Euro inférieur)

* Lorsque le revenu définitif est supérieur de plus d'un tiers au revenu estimé, une majoration de 10 % sera appliquée sur l'insuffisance de versements de vos cotisations provisionnelles.

La loi du 6/01/78 modifiée, relative à l'informatique et aux libertés, s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les dossiers vous concernant auprès de notre organisme.

À _____
le : ____/____/_____
Signature